

MISE À JOUR DES CONSIGNES CONCERNANT LE PORT DU MASQUE

Baie-Comeau, le 17 avril 2023 – À la suite de l’allègement des consignes concernant le port du masque annoncé par le gouvernement et considérant la situation épidémiologique dans la région, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a mis à jour les consignes pour le port du masque de procédure dans ses installations ainsi que dans certains milieux de vie.

Dès maintenant, le masque n’est plus obligatoire pour les visiteurs, proches aidants et bénévoles en cliniques externes et dans les salles d’attente des milieux suivants : Hôpitaux, centres multiservices de santé et de services sociaux, CLSC, groupes de médecine de famille (GMF), cliniques médicales. Toutefois, le masque est toujours requis lors de contacts avec les usagers hospitalisés ou en observation sur civière à l’urgence.

Pour les usagers, le masque n’est plus requis, sauf en présence de symptômes d’allure grippale (SAG). Il doit toutefois être porté en tout temps par les usagers à l’hémodialyse et en oncologie étant donné leurs conditions de santé.

Pour les travailleurs de la santé, le port du masque de procédure demeure obligatoire en tout temps dans les milieux mentionnés précédemment lors de contacts avec les usagers ou dans son environnement lorsqu’il est présent. Il n’est cependant plus requis pour circuler dans les installations ou dans les aires communes, mais il demeure recommandé.

Consignes dans les autres milieux

Le masque de procédure n’est plus requis pour les résidents, les visiteurs, les personnes proches aidantes, les bénévoles et le personnel dans les milieux suivants : ressources intermédiaires et de type familial, résidences pour aînés, CHSLD, centres jeunesse, maisons de répit et maisons de soins palliatifs.

En tout temps et pour tous les milieux, le masque est obligatoire dans les situations suivantes :

- Personne ayant des symptômes d’allure grippale tels que fièvre et toux;
- Personne ayant eu des contacts à risque modéré ou élevé avec un cas positif de grippe ou de COVID-19 pour 10 jours suivant le contact.
- Présence d’une éclosion dans le milieu.

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa collaboration.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Adjoint à la PDG – relations médias, communications et affaires corporatives (intérim)
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268